

*Répression de la criminalité*

Cinquinièmement et dernièrement, parce que je m'intéresse à ce domaine depuis des années, je n'ai nulle part trouvé qu'il soit admis que notre régime pénitentiaire n'a pas réussi à assurer la sécurité et la protection de la société ni même à défendre les droits légitimes des citoyens qui sont incarcérés.

Sous bien des rapports—et le gouvernement a dû le reconnaître—certains aspects de notre régime pénal sont déshonorants. En fait, le gouvernement a réagi à des mythes, il a essayé de comprendre l'opinion publique, qui dans certains cas a été mal informée, pour traiter uniquement des effets des crimes violents dans notre société. Il n'a apporté qu'une solution superficielle. Il n'a pas saisi, selon moi, les causes fondamentales du crime et il n'a pas présenté de solutions et de propositions vraiment efficaces. C'est incroyable, mais nous sommes maintenant saisis d'une mesure qui, à mon avis, renforce largement le nombre d'exemples de fausses inquiétudes et d'anxiétés mal placées. Je soutiens que cette mesure rendra encore beaucoup plus difficile la solution de ces problèmes et les Canadiens ressentiront encore plus d'insécurité et plus de dangers.

Il incombe au gouvernement de prendre la direction des affaires du pays. Nous sommes au beau milieu d'une évolution sociale. Il faut avoir des idées claires et nouvelles sur la façon de traiter les criminels et les délinquants, mais le bill à l'étude n'en fera absolument rien.

Le gouvernement a répondu aux besoins de l'heure avec un document plutôt simpliste qui n'offre que l'illusion ou le semblant d'une solution, qui comporte pour lui uniquement des bénéfices à court terme mais qui coûtera à long terme très cher au pays sur les plans humain et social.

J'espère sincèrement que lorsque le débat de deuxième lecture sera terminé et que le bill sera renvoyé au comité, celui-ci fera une tentative sérieuse, grâce à la collaboration de tous ses membres, pour présenter au gouvernement une bien meilleure solution que celle qui lui aura été soumise.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec une bonne partie de ce que le député d'Egmont (M. MacDonald) a dit, mais je crois que j'aboutis à une conclusion différente de la sienne. J'estime qu'il y a des bonnes choses dans ce projet de loi et je pense qu'il devrait être adopté en deuxième lecture. Ensuite, je crois qu'il devrait être amendé. A mon avis, il ne serait pas profitable de jeter tout le projet au panier.

Trois de mes collègues, les députés de New Westminster (M. Leggatt), de Broadview (M. Gilbert) et de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), ont pris la parole à la deuxième lecture de ce bill. Je suis d'accord avec ce qu'ils ont dit et je n'ai que quelques mots à ajouter.

Je veux d'abord parler de la forme du bill, qui est un méli-mélo de dispositions diverses. En réalité, il s'agit d'à peu près six projets de loi distincts combinés en un seul. Il compte 72 pages. Je me demande pourquoi ceux qui rédigent nos lois semblent totalement incapables d'être jamais concis et précis. Ces dispositions longues et élaborées qui figurent dans toutes les lois qui nous sont présentées ne sont pas une source de clarté mais de confusion et, du point

[M. MacDonald (Egmont).]

de vue de la forme, je crois que ce bill est un exemple de ce que j'appellerais un monstrueux verbiage.

Le bill me rappelle l'histoire du vicaire à qui on avait présenté un œuf pour déjeuner à la table du curé. Comme on lui demandait ce qu'il en pensait, il répondit: «il est bon, en partie». Cette anecdote colle très bien au bill. Nous avons bien dit que, sous certains aspects, le bill était valable et que nous devons l'appuyer en deuxième lecture et faire tout en notre pouvoir pour qu'il soit modifié et que certaines parties soient retranchées.

J'en conviens avec le député d'Egmont—et je vais être bref—l'ordre et la sécurité, c'est un titre bien ronflant pour ce bill. Il peut, peut-être, contribuer à l'ordre et à la sécurité dans ce pays, mais à lui seul, il n'y parviendra jamais. Ce n'est pas facile de faire régner la paix et la sécurité. Il faudrait s'attaquer aux causes mêmes de l'activité criminelle et de la violence. Pour y arriver, il faudrait bien autre chose que des sanctions plus sévères. Je crois qu'il a lieu, quelquefois, de faire preuve de sévérité en droit pénal, mais il est illusoire de croire qu'on peut réduire le crime en rendant des sentences plus sévères. On n'obtient pas de résultats de cette façon-là.

Je crois que le député de New Westminster avait parfaitement raison de dire qu'il faut vraiment s'efforcer de résoudre le problème des stupéfiants—qui sont une cause directe d'un grand nombre de délits au Canada—si l'on veut instaurer l'ordre et la sécurité. Nous devons nous efforcer davantage de faire régner la justice sociale, au bénéfice notamment des autochtones privés dans notre société de leur mode de vie et portés parfois à s'abaisser et à commettre de petits délits qui entraînent des peines d'emprisonnement, parce qu'ils sont incapables de payer les amendes imposées. L'une des meilleures initiatives que la Chambre pourrait prendre pour établir l'ordre et la sécurité serait de veiller à ce qu'on fasse droit aux revendications indigènes au sujet des terres et qu'on se hâte de régler ces revendications avant que les terres indiennes ne soient livrées à une exploitation destructrice de la collectivité indigène. Si nous agissions ainsi, nous aurions encore plus d'ordre et de sécurité.

Afin d'obtenir l'ordre et la sécurité, nous avons besoin d'une révision approfondie de notre droit criminel. Avec beaucoup d'à-propos, la Commission de réforme du droit—et le député d'Egmont l'a signalé—a publié récemment un rapport sur le droit criminel qui en réclame le remaniement. En appliquant les principes dont s'inspire ce rapport, nous ferions plus pour l'ordre et la sécurité que le projet de loi à l'étude.

Une des façons les plus efficaces de prévenir le crime est de le déceler et d'appliquer la loi. Les moyens de dissuasion sont inutiles à moins que les gens ne se rendent compte qu'ils seront appliqués s'ils sont pris sur le fait.

Il n'y a pas eu de véritable révision de notre Code criminel depuis de nombreuses années. Il y a une dizaine d'années, on a fait une révision superficielle qui ne s'est pas attaquée au cœur du problème.